



Commission permanente de Contrôle linguistique
 rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 24 septembre 2019

[...] [...]
Objet : plainte relative au bulletin météorologique MSN

Monsieur,

En sa séance du 20 septembre 2019, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a examiné une plainte relative au fait que bulletin météorologique fourni par les services de Microsoft MSN utilise les mentions françaises pour désigner la ville de Gand et la région flamande.

*
* *

La CPCL constate que Microsoft est une société privée qui n'est pas soumise aux lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal le 18 juillet 1966 (LLC).

Dès lors, la CPCL n'est pas compétente en la matière.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

E. VANDENBOSSCHE